

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

**Séance du 28 novembre 2023**

**N/Réf : BdK/LB 28/11/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Michel GILLOT.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Christian GATARD, SENECHAL Isabelle, Sylvia PASCAUD-GAURIER, Alain ANCEAU, Benoit BARANGER, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Xavier DUPONT, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAudeau, Annie LAURENCIN, Patrick LEFRANCOIS, Alain MEDINA, Vincent MORETTE, Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Oulématou BA-TALL ( suppléante de Madame WANNERROY), Jean-Marie CARLES ( suppléant de Madame CHAIGNEAU), Barbara DARNET-MALAQUIN ( suppléante de Madame JABOT), Jean-Claude GALLAND ( suppléant de Monsieur ROBERT).

**Etaient absents et excusés :**

Mesdames et Messieurs, Pascal BRUN, Elisabeth GRELIER ( ayant donné pouvoir à Michel GILLOT), Gérard HENault ( ayant donné pouvoir à Alain BENARD), Bruno MEREAU, Patrick MICHAUD ( ayant donné pouvoir à Alain ANCEAU), Bertrand RITOURET.

**Assistaient également à la séance :**

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,  
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

**D-2023-052 – DETERMINATION DE L'ORDRE DE REMPLACEMENT DU PRESIDENT PAR LES VICE-PRESIDENTS**

Il est précisé que l'ordre d'élection des vice-présidents ne détermine pas un tableau permettant de définir le rang des élus pour le remplacement du président.

Aux termes de l'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, le conseil d'administration doit donc déterminer expressément l'ordre dans lequel les vice-présidents peuvent être appelés à remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste.

Monsieur le Président, propose au Conseil d'administration d'adopter la délibération suivante.

**Le Conseil d'Administration,**

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié et notamment l'article 21 alinéa 4

Considérant les disponibilités respectives des vice-présidents,

**Décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-037-283700128-20231128-D\_2023\_052-

- Que l'ordre dans lequel les vice-présidents peuvent être appelés à remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste est l'ordre de nomination de ces derniers, soit :

- 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Centre de Gestion : Madame Isabelle SENECHAL
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Centre de Gestion : Monsieur Christian GATARD
- 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Centre de Gestion : Madame Sylvia GAURIER
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président du Centre de Gestion : Monsieur Michel GUIGNAudeau

L'empêchement est constaté de manière successive pour les élus pris par ordre indiqué ci-dessus.

**Fait et délibéré, le 28 novembre 2023  
Pour expédition conforme,  
Le Président du Centre de Gestion  
d'Indre et Loire,**



**Michel GILLOT**

Acte transmis en Préfecture le : 30/11/2023	30/11/2023
Acte reçu en Préfecture le :	30/11/2023
Acte publié électroniquement le :	01/12/2023
ACTE EXECUTOIRE	

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 30/11/2023  
Application agréée E-legalite.com